



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 22 MAI 2018

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, Mme Gypsie BLOCH, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Sylvie LEYDET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Claire GANNET, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL.

Étaient excusés : M. Jean-Baptiste de FROMENT qui a donné pouvoir à Mme Gypsie BLOCH, M. Sylvain MAILLARD qui a donné pouvoir à M. Alexis GOVCIYAN et Mme Claire MOREL qui a donné pouvoir à Mme Pauline VÉRON.

Sont arrivés en cours de séance : M. Jonathan SOREL (arrivée à 18h40), Mme Pauline VÉRON (arrivée à 18h55) et Mme Claire GANNET (arrivée à 19h00).

DÉLIBÉRATION 09.2018.047 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 mai 2018.

DÉLIBÉRATION 09.2018.048 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 16 AVRIL 2018.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 16 avril 2018 est approuvé.

Madame le Maire ouvre la séance avec quelques minutes de retard car elle se trouvait avec Mme Gypsie BLOCH dans les écoles du 9^e arrondissement fortement impactées en milieu d'après-midi par de très fortes intempéries. Des salles sont inaccessibles mais les enfants seront redéployés dans d'autres salles à titre provisoire. Des travaux vont être effectués dans les meilleurs délais.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire note que malgré une période entrecoupée de vacances et de ponts, de belles manifestations se sont tenues à la mairie du 9^e. La semaine dernière, une conférence sur Gino BARTALI avec Alberto TOSCANO, Éric FOTTORINO, et la même semaine, la première journée internationale de la lumière. À cette occasion le fronton de la mairie était illuminé et il faut espérer le renouveler l'an prochain.

Plusieurs chantiers ont également été menés avec M. Sébastien DULERMO, le nouveau jardin partagé à Valeyre qui devrait être accessible au public d'ici quelques jours et la rénovation de la fontaine Saint-Georges, très attendue des habitants du quartier. Dimanche, les élus ont accueilli, avec Mme Adeline GUILLEMAIN, sous les couleurs de la mairie du 9^e, la course urbaine trail Run My City qui, pour sa seconde année, est à nouveau passée par le 9^e arrondissement. Run My City a trouvé son origine à la mairie du 9^e, c'est une initiative de Mme Adeline GUILLEMAIN. Cette aventure fait florès puisqu'elle s'est étendue jusqu'à l'hôtel de ville de Paris.

Quelques dates à retenir : le 26 mai, la Broc des kids et le salon du livre pour enfants ; le 27 mai, 3^e édition du Charivari ; les petits déjeuners solidaires Emmaüs qui ont été instaurés la semaine dernière. Tous les mardis matins, sont accueillis en mairie des personnes sans domicile fixe pour le temps d'une matinée pour trouver calme, réconfort. C'est une initiative prise au mois de mai à titre expérimental mais qui aura vocation à se poursuivre. Puis suivront le traditionnel tournoi des écoles, la cérémonie commémorative du 18 juin en la cour de la mairie à laquelle tous les élus sont invités. Le prochain conseil d'arrondissement se tiendra également le 18 juin à 18h30.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN souhaite informer le Conseil que le commissaire CHASTRUSSE est désormais bien installé et vient d'être interviewé par le journal municipal, ParisNeuf. Dans ce journal qui paraîtra au mois de juin, figureront beaucoup d'informations venant du commissaire et en particulier sur la police de sécurité du quotidien, les conseils qu'il faut donner aux habitants, mais aussi les problèmes de la ligne 12 du métro pour ce qui concerne le crack et ce trafic qui devient de plus en plus inquiétant. Le commissaire arrive d'ailleurs à la tête d'une équipe active avec, en 2017, pas moins de 8 000 interventions de police. C'est quelque chose qu'il faut saluer : plus de 2 900 personnes interpellées, près de 1 800 mesures de garde à vue mais aussi plus de 11 000 plaintes reçues et 2 000 mains courantes pour un total de 16 000 procédures judiciaires. Il faut également ajouter plus de 200 diagnostics sécurité, dont plusieurs dizaines dans les établissements scolaires pour que la sécurité devienne l'affaire de tous. Le dispositif regroupe plus de 1 500 commerçants. M. Alexis GOVCIYAN souhaite remercier Mme Sylvie LEYDET pour sa participation active auprès des commerçants et des artisans pour qu'ils s'inscrivent de plus en plus nombreux à ce dispositif. Tout le monde peut en faire autant pour que les commerçants et artisans soient accompagnés correctement en matière de sécurité par la police. En effet, la sécurité est l'affaire de tous. À ce sujet, se tiendront bientôt avec le commissariat des entretiens pour la mise en œuvre de la réserve citoyenne de la police nationale dans l'arrondissement.

Les élus ont souhaité, avec les référents sécurité dans les différents conseils de quartier, un maillage territorial pour qu'il y ait de plus en plus de référents sécurité dans la réserve citoyenne de la police nationale. M. Alexis GOVCIYAN souhaite féliciter Mme Isabelle VUGHT, parce que rien que dans son conseil de quartier, on compte quatre réservistes. C'est d'autant plus souhaitable que les questions de sécurité sont de plus en plus importantes. L'attaque djihadiste avenue de l'Opéra il y a quelques jours, le samedi 12 mai dernier, illustre que la menace est présente partout et qu'il appartient à chacun d'être vigilant même si la sécurité est une mission régaliennne. Elle appartient et revient aux forces de police et à la gendarmerie mais chacun peut contribuer à la bonne circulation de l'information et à la vigilance devant les difficultés que peuvent rencontrer les habitants et les commerçants.

La mobilisation des élus a été totale en lien avec les forces de police, le samedi 5 mai lors de la manifestation de la France Insoumise qui a décidé de démarrer sa manifestation de la place de l'Opéra jusqu'à la Bastille. La protection a été assurée et il n'y a pas eu de dégâts mais la présence des forces de l'ordre était constante.

M. Alexis GOVCIYAN informe également que suite à des interventions réalisées par Madame le Maire, plusieurs mesures de fermeture administrative ont été prises par le Préfet de police ces dernières semaines : une fermeture administrative concerne le club Haussmann Paris Bodega, la confection Grenadine située 12 boulevard Poissonnière pour infraction au code du travail ; le Carmen s'est vu refuser la prolongation d'ouverture de nuit, le Dream café pour des troubles à la tranquillité publique, le Mini market sur le boulevard Rochechouart pour vente illicite de boissons alcooliques la nuit. Il y en a d'autres, comme le scandale rue Viollet-le-Duc pour trouble à l'ordre public et plus récemment, l'établissement Chez Mouné situé rue Jean-Baptiste Pigalle était frappé d'une mesure de fermeture administrative en raison de constatation d'infraction répétée aux lois et règlements relatifs au débit de boissons.

Cela montre que le Préfet de police répond très favorablement aux sollicitations de Madame le Maire. Les fermetures administratives sont sans doute des mesures utiles pour que les troubles ne recommencent pas, mais des problèmes de commerce et de développement économique sont posés. Donc il faut que ceci soit correctement accompagné.

En matière de médiation à la veille de l'été, les élus ont le souci de mieux organiser les relations entre les établissements de nuit et les habitants, les commerçants, les artisans. Tous les cas sont à signaler et il faut inviter tous les habitants à se rapprocher du cabinet, des services. Des réunions de médiation sont organisées également sur certains lieux où les questions sont plus aiguës qu'ailleurs, en particulier la rue Frochot qui donnera lieu à une séance de travail très prochainement.

Madame le Maire note qu'il faut être extrêmement vigilant à l'approche des beaux jours. Il ne s'agit pas de faire entrave à l'activité commerciale des lieux mais de concilier cette activité avec la nécessaire qualité de vie des riverains. Elle salue l'accompagnement des procédures administratives réalisé lorsque la médiation ne peut aboutir.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO annonce que le plan propreté 2018-2019 ne sera pas dévoilé avant le conseil du mois de juin prochain afin de le présenter au bureau des conseils de quartier en amont. Néanmoins, quelques informations peuvent déjà être apportées. Les animations canines ont commencé, elles durent une semaine avec la présence d'une personne accompagnée d'un chien qui prend contact avec les personnes qui vont promener leurs chiens pour leur rappeler qu'il faut bien ramasser, leur donner des sacs si elles n'en ont pas pour les inciter après à en avoir chez elles, etc. et pour faire un relevé assez complet des races de chiens du secteur et repérer les endroits où les gens vont le plus souvent pour faire faire les besoins à leurs animaux. Une première animation canine a eu lieu la semaine dernière sur la place Adolph MAX qui est, depuis les nouveaux aménagements de végétalisation, victime de son succès ; non pas des enfants qui vont jouer dans les espaces verts qui ne sont pas accessibles, mais des chiens qui ont des maîtres pas toujours respectueux et qui pensent que ces espaces ont été créés pour eux. Ces quelques difficultés sont à gérer avec de la verbalisation. Cette semaine, cette personne est sur le secteur de la cité Trévise, puis ce sera le secteur Montholon qui sera traité. L'animation canine sera faite deux fois : une fois en matinée de 7h à 9h, une fois en soirée de 17h à 19h, pour toucher tous types de population.

Cette personne disait qu'elle constatait beaucoup moins de déjections canines par rapport à l'année dernière et que les gens étaient quand même beaucoup plus sensibilisés à la propreté et étaient de plus en plus demandeurs de verbalisation pour ceux qui ne respectaient pas les règles, c'est plutôt encourageant. Mais ce sont des opérations récurrentes à renouveler chaque année.

En plus des animations canines, il faut parler du plan de relance du tri. Une réunion se tiendra en mairie centrale le 12 juin prochain pour annoncer l'extension des conditions de tri, ce sera certainement fin d'année 2018, début 2019, pour que l'ensemble des plastiques puissent être déposés dans la poubelle à couvercle jaune des immeubles, ce qui va entraîner une large communication à établir avec les riverains. C'est quelque chose qui va se faire au niveau des mairies d'arrondissement et au niveau de la mairie de Paris, on va être des relais très importants. En termes d'organisation, il va falloir faire une préparation en amont parce qu'aujourd'hui, le bac jaune ne pouvant pas accueillir tous les plastiques, il est souvent limité dans les copropriétés. On va devoir switcher un nombre de bacs verts important pour avoir plus de bacs jaunes dans les copropriétés car on subira un flux supplémentaire dans les bacs jaunes, à partir de la fin d'année 2018, début 2019. Pour s'adapter à cette organisation, dans le plan propreté qui sera présenté le mois prochain, les collectes de tri sélectif sont adaptées et sont divisées dans l'arrondissement en 4 jours, 2 jours pour la partie est de l'arrondissement et deux jours pour la partie ouest. À partir du mois de septembre, il y aura trois tournées de collecte avec deux jours à chaque fois, et pour changer le moins possible les habitudes des riverains mais surtout des syndicats avec les sociétés de ménage ou les gardiennes, le sud de l'arrondissement sera modifié car ce secteur est plutôt celui des sociétés où on a le moins d'habitants. Il concerne tout le secteur Opéra Chaussée d'Antin et les grands boulevards en allant vers le 10^e arrondissement. C'est ce qui sera présenté lors du plan propreté le mois prochain.

S'agissant des travaux de voirie dans l'arrondissement, on va avoir le gros chantier de l'été : l'aménagement de la rue des Martyrs avec toute la partie végétalisation et la création de jardinière pleine terre du bas de la rue jusqu'à la rue de Navarin. Ce chantier va se réaliser en trois phases. Les phases du chantier seront présentées aux commerçants mi-juin pour voir avec eux comment les adapter par rapport à tout ce qui est livraison et bien entendu par rapport aux riverains pour leur envoyer ensuite un courrier qui détaillera tous les aménagements et tout le phasage. Ceci a déjà été vu en réunion avec le commissariat et la direction de la voirie. Le chantier va se dérouler en trois phases : une première phase en bas de la rue jusqu'à la rue Hippolyte Lebas avec le tronçon de la rue Choron à la rue Manuel ; une deuxième phase entre le tronçon de la rue Hippolyte Lebas et de la rue Clauzel puis vers le nord. À chaque fois, deux barreaux de rue seront fermés ensemble mais qui pourront être accessibles par les rues annexes, c'est à dire la rue Hippolyte Lebas, rue Choron ou rue Manuel, quitte à avoir une inversion de sens provisoire. Ces travaux commenceront certainement le 9 juillet pour tomber dans la période des vacances scolaires et essayer d'avoir le moins de trafic possible devant les écoles qui seront impactées, si on a des reports de circulation pendant les travaux. Les entreprises aiment bien commencer les travaux plutôt l'été, plutôt aux alentours de 7h30 pour fermer à partir de 16h. Il va être demandé aux commerçants d'essayer, durant une certaine période, de s'adapter à des livraisons plutôt tardives ou alors très tôt le matin, pour ne pas être gêné. Temporairement et de façon exceptionnelle, on pourra bien entendu accéder à la zone de chantier. Il n'y aura que des phases très temporaires : parfois une semaine ou peut-être une dizaine de jours, parfois le chantier ne sera même pas rouvert la nuit pour des temps de sécheresse de bordure non compressibles. De ce fait, on aura une chaussée totalement fermée, mais les secours notamment pourront passer, il n'y aura que des barrières amovibles à retirer, ce sera assez facile.

Ensuite commencera un chantier au mois d'août devant le centre Valeyre avec l'aménagement du parvis devant l'école et devant le centre Valeyre qui se fera cette fois-ci en deux étapes : d'abord, un chantier au mois d'août concernant toute la voirie et tout l'espace trottoir circulé. Le plus gros du chantier interviendra pendant que l'école sera fermée. Il y aura ensuite la finition avec les plantations à l'automne pendant les moments où les reprises des plantes sont les meilleures. Une autre phase de travaux interviendra sur la façade même de l'école avec un embellissement de la façade que l'entreprise est en train de chiffrer.

Vers la fin de ce chantier interviendront les travaux autour de Notre-Dame-de-Lorette, l'arrière de l'église, la rue Bourdaloue. Pour le parvis Notre-Dame-de-Lorette, cela interviendra sur l'automne et l'hiver 2018-2019. Dans le même temps, s'ouvrira le chantier de la rue Blanche qui démarrera également à l'automne 2018 et qui durera entre 6 et 8 mois selon l'avancée des travaux. Ils se prolongeront par les travaux de la place Blanche qui viendront terminer et clôturer le chantier de la rue Blanche. Donc, à partir du mois de juillet, les travaux vont s'enchaîner assez rapidement et il faudra être assez vigilant pour le contrôle de tous les chantiers.

Madame le Maire remercie M. Sébastien DULERMO et confirme que l'on reviendra notamment sur ces différents travaux lors de la prochaine séance.

INFORMATIONS PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GÉNÉRAL) INTÉRESSANT LE 9^E SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de deux subventions pour les collèges : une subvention de 3 310 € au collège Gauguin pour l'achat de matériels pour l'entretien courant du collège et une subvention de 15 300 € pour le collège Jules Ferry pour l'acquisition d'ordinateurs.

DÉLIBÉRATION 09.2018.049 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPECIAL D'ARRONDISSEMENT POUR 2018.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame le Maire annonce qu'après l'adoption du compte administratif 2017 lors du dernier Conseil, une autre étape importante et incontournable dans les exercices budgétaires annuels intervient avec l'examen du budget supplémentaire de l'état spécial du 9^e, pour l'année 2018. Le terme est un peu trompeur car on ne demande pas d'adopter un abondement supplémentaire du budget primitif mais au contraire un redéploiement des reliquats, des excédents dégagés. Ces excédents sont dus, d'une part, à des estimations initiales par les services qui ont été revues et d'autre part, par une gestion rigoureuse à l'euro près qui permet de ne pas être totalement exsangue à la mi-année et qui permet surtout, non seulement de ne pas demander au budget central de la ville de Paris un budget supplémentaire, mais l'inverse. Madame le Maire le démontre dans les documents communiqués pour la préparation du conseil d'arrondissement puisqu'elle est amenée à proposer de restituer la somme de 50 000 € à la ville.

C'est une démarche suffisamment rare pour être soulignée. C'est d'ailleurs une démarche qui a été saluée par l'adjoint à la Maire de Paris en charge des finances. Cette délibération revêt une certaine formalité car la préparation du budget supplémentaire de cette année a fait l'objet d'un accord préalable avec l'adjoint à la Maire de Paris en charge des finances et d'un vote de tous les Maires d'arrondissement le 11 avril dernier. Mais bien que ce budget ait fait l'objet d'un accord avec la mairie centrale, Madame le Maire rappelle que sa méthode consiste à présenter de la façon la plus claire et précise l'état des décisions qu'elle a souhaitées prendre pour ventiler les crédits disponibles. Dans le cadre de ce budget supplémentaire, compte tenu de cette bonne exécution, il n'y a pas d'abondement supplémentaire mais la restitution d'une somme de 50 000 € au titre de la maison des associations puisque la mairie centrale a accepté d'en renégocier le bail qui est passé d'un peu plus de 100 000 € à 50 000 €. Donc les 50 000 € qui ne sont plus utilisés pour le paiement de ce loyer, sont très logiquement restitués à la ville de Paris. Avec Mme Isabelle VUGHT, son adjointe en charge de la vie associative, Madame le Maire proposait d'aller plus loin sur la question de la maison des associations en fusionnant les MDA des 8^e et 9^e. Mais comme chacun le sait la Mairie de Paris n'a pas accepté cette proposition à ce jour pour des raisons sur lesquelles il n'est pas nécessaire de revenir ce soir.

Le document fourni pour préparer ce conseil était extrêmement détaillé pour permettre d'avoir une opinion.

Mme Pauline VÉRON remercie Madame le Maire pour le document qui détaille et permet de mieux suivre les différents tableaux.

Elle a une question et une remarque sur ce budget supplémentaire qui, comme cela a été rappelé, a fait l'objet d'un accord avec la Mairie centrale, et son collègue chargé du budget, sur la façon dont est construit le budget supplémentaire. Beaucoup de reports sont constatés puisqu'il y avait eu beaucoup de surestimations de consommation, ce qui permet de reventiler un certain nombre de sommes sur d'autres dépenses et c'est tant mieux ! Il vaut mieux faire des travaux d'amélioration plutôt que de payer de l'eau où on a un peu l'impression que ça se voit moins, tant mieux s'il y a eu des surestimations notamment sur les consommations d'eau. La question que Mme Pauline VÉRON voulait poser est : dans le compte administratif 2017 était déjà apparu le fait que la totalité du budget 2017 n'avait pas été consommée et qu'il y avait des reports accordés sur le budget 2018 de crédits non consommés en 2017. Par ailleurs, au budget supplémentaire, on constate que pour les crédits donnés pour l'année 2018, à moitié d'année, il y a des surestimations et que donc il indiquée dans l'exposé des motifs, c'est du report d'argent 2017 ou du report d'argent 2018 ?

Normalement, dans le budget on va constater en fin d'année, par rapport au budget primitif une baisse de 50 000 € du loyer de la maison des associations comme annoncé déjà depuis plusieurs mois, puisqu'on n'avait plus besoin de payer le surloyer lié aux travaux de ce bail. En revanche, il apparaît dans le budget supplémentaire une augmentation du budget de la mairie du 9^e. Mme Pauline VÉRON voulait avoir la précision que cette augmentation est liée à de l'argent 2017 utilisé en 2018. On peut avoir une estimation de mi-budget, se dire qu'il y a des reports de 2018 qu'on réaffecte déjà à l'occasion du budget supplémentaire 2018. Elle s'abstiendra, ainsi que Mme Claire MOREL, sur cette délibération.

Madame le Maire confirme que le budget supplémentaire 2018 affecte les reports constatés au compte administratif 2017. Il ne s'agit que des reports 2017, rien d'autre. Le budget primitif sera en baisse comme depuis 2014 ce qui démontre que les coûts de fonctionnement sont en baisse et cela démontre la cohérence de l'exécutif depuis 4 ans.

Le budget supplémentaire de l'État Spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2018 est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) conformément aux états annexés à la délibération.

DÉLIBÉRATION 09.2018.050 (2018.DASCO.36) - CAISSE DES ÉCOLES (9^E) - SUBVENTION (19 320 EUROS) POUR LA MISE EN ŒUVRE DES SÉJOURS DE VACANCES.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose que cette délibération qui revient chaque année propose de voter une subvention de 19 320 € pour la caisse des écoles du 9^e arrondissement dans l'objectif de la mise en œuvre des séjours de vacances. Cette subvention est conforme aux besoins de l'arrondissement, donc 50 enfants vont pouvoir profiter de ces séjours, un séjour à la mer et un séjour à la campagne.

Elle veut préciser que les élus avaient décidé de maintenir ce dispositif de séjour malgré l'annonce faite par la Maire de Paris, avant un rétropédalage, d'annuler les séjours Arc-en-ciel puisqu'ils répondent à un besoin et à une demande des enfants de l'arrondissement. Heureusement, la Maire de Paris a changé d'avis suite à une forte mobilisation des parents et des élus sur ce sujet. Mme Gypsie BLOCH invite à voter cette subvention.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DASCO.36.

DÉLIBÉRATION 09.2018.051 (2018.DASCO.57) - CAISSE DES ÉCOLES (9^E) - SOLDE DE LA SUBVENTION 2017 (-7.513 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRI ET EXTRASCOLAIRE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH indique que cette subvention pour la restauration scolaire est versée en plusieurs étapes et il s'agit là de la dernière étape du versement, qui est un ajustement puisque des écarts ont été constatés entre les prévisions et le réalisé. On constate, avec la caisse des écoles du 9^e, un trop-perçu sur les acomptes versés, un trop-perçu de 5 513 € à déduire du dernier versement qui va être reçu. Pourquoi cet écart et ce trop-perçu de subvention ? En fait, le delta vient d'une différence dans l'estimation du nombre de repas servis. Il a été servi davantage de repas que ce qui avait été estimé en 2017 et davantage de repas facturés au niveau des tranches 8, 9 et 10. Ce qui veut dire que les recettes des familles ont été plus importantes dans le budget 2017, comme prévu par rapport aux estimations 2016. Puisque la Mairie a reçu plus de recettes des familles, la subvention de la ville baisse de ce montant de 5 513 €. Mme Gypsie BLOCH invite néanmoins à voter cette subvention qui fait vivre la caisse des écoles.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DASCO.57.

DÉLIBÉRATION 09.2018.052 (2018.DFPE.131) - SUBVENTION (182 099 EUROS) ET AVENANT N° 2 À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉ-SCOLARISATION (9^E) POUR LA HALTE-GARDERIE ATELIER BERLIOZ (9^E).

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH note une délibération récurrente pour l'Atelier Berlioz situé rue de Bruxelles avec une capacité d'accueil de 17 places. Pour l'année 2018, la subvention proposée est un peu en baisse par rapport à celle proposée en 2017. Cela correspond à une demande formulée auprès de l'association de mieux cadrer ses dépenses et donc de les baisser. L'association s'y est engagée. Concernant les objectifs de taux d'occupation et de taux de fréquentation qui sont les objectifs qui régissent ces conventions, ils sont atteints par l'association puisqu'ils sont à 94%. Compte tenu de l'engagement de l'association de mieux cadrer ses dépenses, la subvention devrait correspondre au fonctionnement attendu de cet équipement qui accueille les enfants en temps partiel. Cela correspond vraiment à une demande de l'arrondissement et les élus travaillent très bien et en bonne intelligence avec cet équipement. Mme Gypsie BLOCH invite à voter cette subvention.

Mme Pauline VÉRON indique que son groupe votera cette subvention de la ville de Paris à cette halte-garderie associative qui s'est toujours bien insérée dans la vie municipale et dans la vie locale puisque c'est une petite halte-garderie de quartier qui rend bien service par sa souplesse.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DFPE.131.

Madame le Maire annonce la délibération suivante avec la signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre d'un projet consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles.

DÉLIBÉRATION 09.2018.053 (2018.DDCT.110) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION VILLE - UNION EUROPÉENNE POUR PERCEVOIR UN FINANCEMENT EUROPÉEN DANS LE CADRE DU PROJET « APPROACH » CONSACRÉ À L'INCLUSION ET PARTICIPATION DES CITOYENS EUROPÉENS MOBILES DANS LA VIE POLITIQUE ET CIVIQUE DE LEUR PAYS EUROPÉEN D'ACCUEIL.

Rapporteur : M. Alexis GOVCYAN, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCYAN constate que c'est un projet a priori séduisant parce que la Mairie de Paris obtient un financement de l'Union européenne de 69 576,39 € pour préparer les futures élections, notamment européennes et municipales et dans tous les cas, pour que l'inclusion de citoyens européens qui viennent de différents pays au niveau de l'action civique et donc notamment des élections soit la plus complète que possible.

Lorsqu'on regarde dans le détail, en fait, on se rend compte que d'abord, il y a plusieurs pays et à part le Portugal et la France, les autres capitales n'entrent pas dans le dispositif. Donc pour l'instant, c'est Paris. Deuxièmement, on s'étonne que Paris ait attendu un financement européen pour se mettre en situation d'organiser les élections pour les citoyens européens, en tous les cas, les accompagner pour qu'ils aient davantage de présence lors des élections. En effet, en 2013, il y avait un peu plus de 100 000 citoyens européens en France et le rapport dit que très peu sont inscrits sur les listes électorales. Donc le document européen est fait pour présenter un dispositif pour accompagner les Européens à Paris pour les futures élections européennes et municipales, européennes en 2019 et municipales en mars ou avril 2020. Mais c'est un projet, un programme de deux ans et il faut déjà autoriser la Maire de Paris à signer la convention. Il faut ensuite préparer une première phase de 6 mois de diagnostic des différentes problématiques que les uns et les autres peuvent avoir sur le plan de la citoyenneté. M. Alexis GOVCYAN s'étonne que ce qui écrit prévoit un an de délai après 6 mois pour réaliser une application, une plateforme. En tous les cas, les élections européennes seront passées. Là, on prépare une application et plateforme informatique, donc Internet, pour donner un certain nombre d'informations aux concitoyens européens, et enfin, 6 mois encore pour former les équipes administratives à l'anglais. Si ce programme est séduisant et s'il faut accepter de le voter, il souhaite néanmoins pointer ces incohérences, ou en tous les cas ces insuffisances, dans le cadre de la politique de la ville de Paris par rapport à une question aussi centrale que sont les ressortissants européens.

Ensuite, dans le rapport, on parle des nationaux, c'est-à-dire nous, et des autres, c'est-à-dire les Européens, comme si nous n'étions pas nous-mêmes Européens. Ce sont peut-être plus des maladroites qu'autre chose, mais la question se pose.

Ils ont obtenu 69 000 et quelques euros de financement pour lancer une opération. Ce n'est certainement pas pour les élections municipales parce que le projet est prévu pour être terminé le 31 mars 2020 et les rapports d'activité des différents justificatifs doivent être déposés entre avril et juin 2020. Toujours est-il que si tout se passe bien, si tout est complètement respecté, il est possible qu'il y ait une application et une plateforme Internet pour inciter les concitoyens européens d'autres pays membres de l'Union européenne à aller s'inscrire sur les listes électorales et à aller voter. Compte tenu de tout cela, on pourrait peut-être s'interroger mais en même temps, comme c'est un financement qui pourrait déboucher sur quelques actions heureuses in fine, M. Alexis GOVCIYAN propose de voter favorablement pour cette délibération, chacun étant bien évidemment libre de son vote.

Madame le Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN pour sa présentation extrêmement lucide de cette délibération.

Il est vrai que l'on a toujours tendance à pointer du doigt les insuffisances de la ville de Paris pour aller chercher les financements européens. Pour une fois, la première fois d'ailleurs, la ville propose une délibération sur des fonds européens, ce qui n'a jamais été le cas depuis 4 ans. Cela peut être porté au crédit de la Ville d'être allé au moins chercher ces 69 000 € puisque la ville n'est pas assez présente à Bruxelles et à Strasbourg alors qu'elle pourrait l'être beaucoup plus dans les fonds structurels et les fonds de soutien.

Mme Pauline VÉRON juge les propos de Madame le Maire un peu sévères, voire caricaturaux. La ville de Paris profite d'un appel à projet de l'Union européenne proposé à plusieurs villes européennes. C'est l'occasion de développer un projet d'intégration de citoyens européens qui vivent à Paris. Ce n'est pas la seule action de la ville de Paris dans ce domaine et elle permet d'avoir, grâce à cet appel à projet qui a lieu maintenant en y répondant, des financements supplémentaires. Ce n'est pas elle qui a choisi le calendrier.

Par ailleurs, elle ne croit pas qu'il soit spécifiquement conçu, pensé par rapport aux élections qui approchent. Elle imagine qu'évidemment l'Union européenne avait cela en tête mais pas seulement puisqu'il y a aussi des éléments qui concernent les facilitations pour les inscriptions dans les écoles, pour la compréhension du système administratif parisien, pour l'inscription dans les différents établissements publics. Donc ce n'est pas que pour s'inscrire sur les listes électorales.

Ensuite, ce n'est pas la première fois que la ville a des subventions de l'Union européenne. Mme Pauline VÉRON croit que c'est la première fois qu'il y a une délibération localisée sur des subventions européennes, mais au conseil de Paris, on en vote souvent. D'ailleurs, la ville de Paris instruit des dossiers FSE. Sur l'insertion professionnelle, la ville de Paris distribue du FSE à des projets parisiens. Donc c'est un peu excessif de dire que c'est la première fois en 4 ans, c'est la première fois dans une délibération localisée.

Pourquoi est-elle localisée ? Parce que les conséquences de cette subvention vont concerner des agents qui travaillent dans les mairies d'arrondissement, notamment dans l'accueil des services publics puisque, comme cela a été rappelé, il va y avoir un peu de formation à l'anglais pour accueillir. Donc c'est pour ça que c'est une délibération localisée, elle va impacter les services des mairies d'arrondissement.

En fait, le travail a déjà commencé, donc on n'a pas forcément eu besoin d'attendre le vote de cette subvention pour commencer. Les choses sont déjà engagées et on pourra ainsi avoir une partie de l'argent de l'Union européenne qui va venir financer ce qui est prévu. On peut commencer à lancer les choses et ensuite, voter le projet. Mme Pauline VÉRON trouve bien que la ville ait saisi l'occasion de cet appel à projet européen pour s'inscrire dans cette démarche et obtenir des financements supplémentaires pour continuer à développer sa politique en direction des Européens.

Elle précise qu'il y a un élu auprès de la Maire de Paris chargé des ressortissants européens, ce qui n'était pas le cas précédemment. Donc il y a une action spécifique en direction des Parisiens de l'Union européenne qui vivent à Paris souvent depuis longtemps. Mme Pauline VÉRON indique qu'elle votera cette délibération, ainsi que Mme Claire MOREL.

M. Jonathan SOREL annonce qu'il votera également favorablement cette délibération car tout ce qui va dans le sens d'une meilleure inclusion de résidents étrangers, en l'occurrence ici européens, dans la vie de la cité, dans la vie démocratique est une bonne chose. Sur le fond, il n'y a pas de problème. Sur le plan technique, il ne sait plus si c'est dans le quinquennat précédent ou dans celui d'avant, que la gestion des fonds européens, notamment des FEDER et de la FSE a été décentralisée aux administrations régionales. Donc ce n'est plus l'État qui est en charge de répondre aux appels à projet, de monter les dossiers. Cela a été décentralisé aux services de la région, malheureusement pas toujours avec les moyens nécessaires. Et on sait aujourd'hui qu'à la région Île-de-France, on ne dépose pas assez de dossiers, ce qui fait qu'on ne récupère pas autant de crédits européens qu'on pourrait le faire. Il interroge Madame le Maire : est-ce que l'on sait si ce type de dispositif pourrait relever de l'administration régionale ? Et le cas échéant si, dans la mesure où elle siège également au conseil régional, elle a prévu de solliciter Mme Valérie PÉCRESSE et ses services pour multiplier ce type de démarche et faire en sorte que la région Île-de-France joue pleinement son nouveau rôle de demandeur de crédits européens ?

Mme Isabelle VUGHT informe qu'elle ne votera pas ce texte qu'elle ne comprend pas. Elle se déclare ravie que l'Europe puisse mettre 729 000 € pour développer dans 5 pays a priori, puisque le projet est global, mais ne sait pas si tout va à l'association ALDA. Cinq villes, une ville danoise, une ville grecque, une ville portugaise, l'Italie, la Belgique et Paris vont se partager de l'argent pour faire un site Internet. Elle suppose que c'est pour faire des rencontres passionnantes...

Mme Isabelle VUGHT ne sait pas combien dépense la ville de Paris pour inciter les Parisiens d'origine, si l'on peut dire, à aller voter.

Elle n'a jamais rien vu de très intelligent de ce côté-là et craint que cette application de plus ne fonctionnera pas, qu'elle arrivera trop tard. Elle ne voit pas d'intérêt à dépenser de l'argent comme ça, donc elle ne votera pas cette délibération.

M. Alexis GOVCIYAN estime que M. Jonathan SOREL a tout à fait raison. Les fonds FSE et FEDER sont décentralisés au niveau régional. Donc en lien avec le Préfet de région, la présidente du conseil régional organise ces dispositifs. Depuis l'arrivée de Mme Valérie PÉCRESSE, on constate une meilleure organisation et un meilleur déploiement, notamment avec Mme Stéphanie VON EUW qui est à la tête de ce dispositif. Il croit savoir que les montants sont plus importants qu'auparavant en termes de consommation, en tous les cas, pour l'année 2016 et 2015, et c'est encore le cas actuellement. Ensuite, il est vrai qu'à la Mairie de Paris, il y a un conseiller de Paris en charge des questions européennes : M. Hermano SANCHES qui fait d'ailleurs un très bon travail, il faut le dire. Mais M. Alexis GOVCIYAN reproche à Mme Pauline VÉRON d'être injuste lorsqu'elle dit qu'il n'y avait rien avant, car elle oublie sans doute M. Pierre SCHAPIRA qui avait une fonction éminemment importante en tant qu'adjoint au Maire en charge des questions internationales et de l'Europe. Il juge qu'il a été très rapidement oublié.

M. Alexis GOVCIYAN déclare qu'étant européen convaincu lui-même, et promoteur de l'idée européenne, il considère qu'il y a toujours un moyen d'accompagner ce genre de dispositif quels que soient les griefs qu'on peut avoir par ailleurs au niveau de l'organisation, au niveau de la mise en œuvre. C'est pour cela qu'il a proposé un vote favorable, mais évidemment, chacun est libre de son vote.

Madame le Maire poursuit que chacun vote en conscience sur ce projet de délibération. Les élus de ce conseil sont tous profondément européens et il ne s'agit pas de remettre en cause cet engagement européen par le vote ou pas de ce projet de délibération.

Un avis favorable est émis par 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Sylvie LEYDET et Mme Isabelle VUGHT) sur le projet de délibération 2018.DDCT.110.

DÉLIBÉRATION 09.2018.054 (2018.DJS.59) - SUBVENTIONS (99.000 EUROS) ET CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC 3 ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES (9^E).

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

VŒU 09.2018.055 - AMENDEMENT RELATIF À LA DÉLIBÉRATION 2018.DJS.59 - SUBVENTIONS (99.000 EUROS) ET CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC 3 ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES (9E).

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que ce projet de délibération concerne l'aide à trois associations sportives majeures bien connues dans le 9^e arrondissement : le Sporting Club du 9^e qui est le plus important club multisport, il a aujourd'hui 820 licenciés répartis dans 4 sections : golf, natation, tennis et volley-ball ; le Club d'escrime de la Tour d'Auvergne qui a 540 licenciés, c'est du fleuret ; le Boxing Athletic Club du 9^e qui compte environ 310 licenciés. Donc les subventions sont maintenues au même niveau pour les différentes associations.

Mais Mme Adeline GUILLEMAIN propose, parce qu'il a été demandé depuis plusieurs mois une hausse des subventions pour le club d'escrime, un projet d'amendement : *« Contrairement à ce qui est indiqué dans l'exposé des motifs, si cette délibération a fait l'objet d'échanges en amont entre la mairie du 9^e et la mairie centrale, ces échanges n'ont pas pu aboutir à un consensus. C'est la raison pour laquelle la mairie du 9^e présente cet amendement visant à revaloriser la subvention en faveur du Club d'escrime de la Tour d'Auvergne pénalisé par la forte baisse survenue en 2016 sur décision de la Maire de Paris. Ce club historique du 9^e et de tout Paris qui en fait sa fierté, qui accueille de nombreux jeunes intervient dans le cadre des TAP, doit pouvoir bénéficier à l'horizon des Jeux Olympiques 2024 du même soutien de la ville de Paris qu'auparavant. Cet amendement vise à rétablir le niveau de soutien apporté au club jusqu'en 2015. »* Donc l'amendement article 5 propose qu'une subvention de 73 000 €, au lieu de 60 000 €, soit attribuée au Club d'escrime de la Tour d'Auvergne, 54, rue Jean-Baptiste Pigalle pour soutien à l'activité et au développement de ses projets au titre de l'exercice 2018.

Madame le Maire confirme que les 73 000 € correspondent à la subvention initiale qui avait été fortement impactée par la décision de la ville de Paris il y a un an. Il est important de rappeler que la politique de sport de proximité reste problématique à Paris, que les associations souffrent de baisses de subventions et de manque de moyens, que les équipements de la ville de Paris en matière de sport sont quelque peu défectueux. L'exécutif a eu l'occasion de le dénoncer à de multiples reprises dans cette enceinte et il est important de venir en soutien à ces associations. L'exécutif a accompagné, avec Mme Adeline GUILLEMAIN, l'union de deux associations, l'une du 9^e et l'autre du 17^e avec le SCUF et le Sporting Club du 9^e pour que ces deux associations réunies deviennent une grosse association multisports, la plus grosse, la plus importante de la rive droite à partir du mois de septembre prochain. S'il est bien d'avoir obtenu les Jeux Olympiques, c'est bien aussi de faciliter la pratique du sport à Paris et on ne peut pas dire que les signaux envoyés depuis 4 ans soient extrêmement convaincants et encourageants pour ces milliers de bénévoles et de membres d'associations qui, chaque semaine, pratiquent, et font pratiquer le sport aux Parisiennes et Parisiens.

Mme Pauline VÉRON indique qu'elle prend connaissance de l'amendement. Dans l'absolu, on aimerait tous pouvoir donner plus de subventions à l'ensemble des associations dont on estime que le travail est bien fait. Et c'est le cas évidemment de ce grand club d'escrime qui a des résultats et qui est un des grands clubs de la ville. Après, il est un peu facile de faire des amendements pour dire : *« On n'a qu'à augmenter des subventions. »* On sait bien que le cadre budgétaire est contraint et que si, à un moment donné, on ne peut pas répondre complètement aux demandes de toutes les associations, à leurs demandes exactes de subvention, c'est aussi parce qu'il y a un budget global à répartir entre les clubs. Elle aimerait savoir où l'on va trouver ces 13 000 € supplémentaires. Dans l'enveloppe des clubs sportifs ? Donc à quel autre club faudra-t-il enlever 13 000 € pour pouvoir tenir quand même le cadre budgétaire contraint qui est le nôtre ? Le Président MACRON a souhaité contractualiser avec les collectivités locales et que ces contractualisations plafonnent les dépenses publiques de toutes les collectivités, donc de la ville. Et non seulement on plafonne les dépenses globales, mais on plafonne les dépenses de fonctionnement. Mme Pauline VÉRON regrette de ne pas être dans un monde idyllique où on pourrait, d'un claquement de doigt, attribuer 13 000 €.

Donc il faut quand même pouvoir expliquer comment vont être répartis ces 13 000 €. À qui va-t-on les retirer ? Ce club, elle le connaît bien. Il se développe, il a des résultats et obtient quand même une subvention de 60 000 €, ce qui est une assez grosse subvention par rapport à d'autres clubs sportifs de l'arrondissement ou même de Paris. Il fait partie des clubs qui ont des subventions importantes, cela représente presque 24% de leur budget, ce qui n'est pas forcément le cas des subventions de la ville de Paris pour d'autres clubs où parfois la subvention représente plutôt 10% du budget. Ce sont des éléments objectifs pour montrer que ce n'est pas un club qui est particulièrement lésé par la ville. Elle a eu cette discussion avec le président de ce club au sujet de cette subvention.

Enfin, le club a une trésorerie de 54 000 €, donc il n'est pas dans une situation difficile. Pour toutes ces raisons, Mme Pauline VÉRON s'abstiendra sur l'amendement mais comme elle pense que cet amendement va être adopté, elle ne sait pas comment voter pour la délibération ainsi amendée. Elle fait partie de l'exécutif de la ville de Paris et ne veut pas tomber dans la démagogie en votant tout simplement cet amendement alors qu'elle sait que c'est difficile quand on est adjoint au Maire de Paris de distribuer des subventions ou de faire les arbitrages budgétaires dans un cadre budgétaire contraint. Il lui serait facile de dire : « Eh bien, oui, tout simplement on va augmenter de 13 000. » sans savoir comment on trouve cet argent.

Elle aimerait donner un signal à ce club du soutien de la ville de Paris, effectivement il pourrait y avoir une petite augmentation de la subvention mais elle ne veut pas voter cet amendement qui, d'un claquement de doigt, dit : « Eh bien, y a qu'à - faut qu'on, donner 13 000 € en plus », sans expliquer comment on trouve cet argent, notamment au détriment de quel autre club. Et compte tenu du fait que le club n'est pas, compte tenu de sa trésorerie, aujourd'hui dans une situation qui le justifie, c'est pour cette raison pense-t-elle que son collègue chargé des sports n'a pas augmenté la subvention cette année, une situation qui justifie une augmentation parce que le club se trouverait en situation très compliquée. Mme Pauline VÉRON trouve un peu facile et démagogique de faire ce genre d'amendement sans expliquer comment on trouve l'argent. Elle pense que le club, qui est en lien régulier avec l'hôtel de ville, sait très bien quelles sont les contraintes et sait très bien que la ville, si le club était en situation de véritablement grande difficulté, comme toujours, serait présente pour aider ce club. Donc elle s'abstiendra sur cet amendement.

Madame le Maire juge que ce qui est démagogique, c'est de tenir deux discours : dire qu'on développe le sport de proximité, qu'on a les Jeux Olympiques et que les acteurs de cette candidature sont les associations sportives de Paris et en même temps déplorer que depuis 4 ans les subventions aux associations sportives baissent année après année. Il ne faut pas attendre que la maison brûle ou qu'elle soit en difficulté. Ici, on a affaire à une association qui a des titres, qui a des membres qui font des compétitions, et cela coûte cher quand une association sportive envoie des compétiteurs aux quatre coins de la France, cela a un prix. Mais c'est tellement valorisant pour Paris, et c'est tellement encourageant pour énormément de jeunes. Mais c'est l'orientation politique qui a été choisie par la majorité à la mairie centrale. Madame le Maire ajoute qu'elle ne sait pas comment vont être employés les 50 000 € rendus au titre du fonctionnement pour la MDA. Peut-être payer les 417 personnes en charge de la communication de la ville ?

Mme Sylvie LEYDET soutient absolument l'amendement. Le Club d'escrime est une vitrine pour un sport olympique. En revanche, elle craint que cette augmentation de subvention ait une influence sur les deux autres.

Madame le Maire lui fait observer que sa politique « *ce n'est pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul* » et lui confirme qu'il s'agit bien d'une demande supplémentaire pour revenir à la subvention initiale, votée l'an dernier et qui était à un niveau suffisamment équitable pour eux.

M. Alexis GOVCIYAN s'étonne une fois de plus, comme le fait régulièrement son collègue M. Sylvain MAILLARD, que chaque fois qu'une association, un club sportif ou une entité gère correctement son budget, sa trésorerie, cette entité est systématiquement pénalisée par la mairie de Paris. C'est encore l'illustration que vient de faire Mme Pauline VÉRON qui dit qu'il y avait une trésorerie pléthorique parce qu'il y avait 50 000 €. Et alors ? Heureusement qu'un tel club peut avoir une trésorerie pour faire face à ce que l'on appelle le fonds de roulement, c'est-à-dire les besoins qu'il faut financer.

M. Alexis GOVCIYAN trouve que ce n'est pas une façon de faire, il faudrait au contraire accompagner ces équipes. C'est pour cette mauvaise raison que la subvention a baissé en 2015 de 73 à 60 000 €. Et si l'on dit que l'on maintient le niveau en 2018, en fait, on continue toujours à baisser le niveau de 2015, et c'est la troisième année consécutive.

Bien sûr il existe des contraintes budgétaires, mais on pourrait trouver l'argent ailleurs car il y en a, notamment au niveau du budget communication.

Mme Adeline GUILLEMAIN, pour conclure, voudrait une fois de plus rappeler que ce club a un projet sportif qui est de se développer et en effet, il fait de la compétition, il accompagne des jeunes à un haut niveau, et des moins jeunes. Donc c'est bien un projet sportif que l'exécutif veut accompagner en maintenant cette subvention. Effectivement, c'est un club d'excellence et effectivement, il gère bien sa trésorerie. Elle ne comprend pas trop Mme Pauline VÉRON quand elle dit : « *Si jamais il est en difficulté...* ». Enfin, l'objectif n'est pas juste d'aider les clubs en faillite, cela aucun intérêt, surtout au niveau sportif. Le principe d'un club sportif, c'est de se développer. Le saupoudrage à des petites associations, ce que la mairie centrale sait très bien faire, sert à maintenir en vie des associations peu vertueuses. Mme Adeline GUILLEMAIN pense ne pas avoir la même vision du développement du sport dans une ville comme Paris qui doit aider des associations qui se développent et qui font un énorme travail au quotidien.

Il faut insister sur ce point, les élus sont en contact permanent avec M. Grégory VAJDA et savent qu'il a d'énormes besoins pour son club. On attend vivement que les pistes d'escrime soient remises en état car on a signalé déjà depuis plus d'un an que la pratique de l'escrime à Buffault était dangereuse. On attend que la ville fasse les travaux nécessaires pour éviter un drame.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :

Exposé des motifs

Contrairement à ce qui est indiqué dans l'exposé des motifs, si cette délibération a fait l'objet d'échanges en amont entre la mairie du 9^e et la mairie centrale, ces échanges n'ont pas pu aboutir à un consensus. C'est la raison pour laquelle la maire du 9^e présente cet amendement visant à revaloriser la subvention en faveur du club d'escrime de la Tour d'Auvergne pénalisé par la forte baisse survenue en 2016 sur décision de la maire de Paris. Ce club historique du 9^e, et de tout Paris, qui en fait sa fierté, qui accueille de nombreux jeunes, intervient dans le cadre des TAP, doit pouvoir bénéficier, à l'horizon des JO2024, du même soutien de la ville de Paris qu'auparavant. Cet amendement vise à rétablir le niveau de soutien apporté en club jusqu'en 2015.

Amendement

Article 5 : Une subvention de 73.000 euros ~~60.000 euros~~ est attribuée au Club d'escrime de la Tour d'Auvergne au 54 rue Jean-Baptiste Pigalle pour soutien à l'activité et développement de ses projets au titre de l'exercice 2018.

Un avis favorable est émis par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2018.DJS.59.

Mme Pauline VÉRON souhaite que soit précisé dans le procès-verbal que l'abstention est liée au fait qu'il y a l'amendement pour la subvention.

Madame le Maire indique qu'elle vient de le préciser et dit comprendre la gêne de Mme Pauline VÉRON qui est obligée de défendre une position indéfendable.

DÉLIBÉRATION 09.2018.056 (2018.DAC.745) - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À L'INSTALLATION ET À L'EXPLOITATION D'UN ESPACE D'AFFICHAGE SUR L'ÉCHAFAUDAGE DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE LA TRINITÉ (9^E).

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET expose que dans quelques semaines, l'échafaudage permettant de réaliser les études puis les travaux sur le massif d'entrée de l'église de la sainte Trinité sera posé. Sa présence permettra de retirer l'emprise dans le square dès cet été, opération tant attendue par les habitants du quartier. La restauration du massif d'entrée à elle seule est estimée à 13 millions d'euros. Il est donc absolument essentiel pour la ville de trouver d'autres sources de financement pour ce projet particulièrement onéreux.

Comme cela a déjà été réalisé sur d'autres échafaudages d'édifices culturels de Paris, Madame le Maire a émis le souhait que l'échafaudage de la Trinité puisse à son tour être recouvert d'une bâche publicitaire permettant ainsi une nouvelle source de financement pour les travaux parallèlement à des actions de mécénat.

Après un appel à candidature lancé en février dernier, trois candidats ont déposé des offres définitives respectant les critères imposés par la ville, à savoir être compatible avec le caractère patrimonial de l'édifice, être compatible avec la dévolution culturelle de l'édifice et enfin être compatible avec le déroulement des travaux pour prendre en compte des aspects de développement durable. À la suite de la délibération de la commission, il nous est aujourd'hui proposé de retenir l'entreprise JC Decaux en votant en faveur de la convention qui liera l'entreprise et la ville. Ce choix apparaît être le plus prudent pour la ville puisque JC Decaux propose la redevance minimale garantie la plus élevée, soit 57 000 € par mois, et un taux de redevance applicable sur le chiffre d'affaires de 55% d'une durée prévisionnelle de 30 mois.

Le montant estimé de la redevance globale versée par JC Decaux s'élève à 2,44 millions, somme non négligeable mais néanmoins peu élevée au regard du coût global que représente la restauration de la sainte Trinité. Il n'est pas inutile de rappeler que quand on entend JC Decaux, on pense évidemment aux panneaux publicitaires vacants en raison de l'appel d'offres infructueux pendant de nombreux mois qui est un manque à gagner absolument considérable pour la ville de Paris et pour les contribuables. Donc là, on est plutôt heureux de voir que l'argent va en partie rentrer dans les caisses et permettre de restaurer un bâtiment culturel inestimable.

Mme Claire GANNET propose de voter en faveur de cette délibération qui, si l'entreprise respecte ses engagements ainsi que les conditions précises d'exploitation de l'édifice d'affichage, permettra de financer une partie des travaux de restauration du massif d'entrée de l'église, devenu essentiel à la préservation de ce très beau et emblématique édifice patrimonial.

M. Jonathan SOREL rappelle qu'il milite pour la réduction de la place de la publicité dans la ville et constate que l'on parle beaucoup d'argent ce soir. Il pense que les élus locaux doivent avoir la meilleure gestion comptable possible mais ne sont pas des comptables. Il pense que l'on n'est pas obligé d'aller tout le temps chercher toujours plus d'argent. On a su faire des travaux par le passé sans mettre des publicités géantes dans la ville et Paris a trop de publicités géantes. Il suffit de se balader dans le centre-ville de Paris pour voir à quel point cela pollue les espaces publics. La publicité en omniprésente. M. Jonathan SOREL ne le souhaite pas, surtout quand on explique que le montant levé est relativement anecdotique par rapport au montant total de la restauration. Il votera contre cette délibération dans une optique de réduction de la place de la publicité dans l'espace public parisien.

Mme Isabelle VUGHT votera la délibération parce que cela représente une somme qui n'est pas négligeable par rapport aux coûts des travaux. Elle demande si l'on a une idée de ce qui pourrait être affiché sur l'église de la sainte Trinité

Mme Claire GANNET, qui se déclare très sensible aux enjeux patrimoniaux et au respect visuel de la ville, juge important de mentionner qu'il y a eu une énorme amélioration des bâches publicitaires qui, en trompe-l'œil, sont parfois vraiment très réussies. Elle suppose que Madame le Maire va indiquer que les élus auront un droit de regard sur le choix des annonceurs et vérifier que visuellement cela n'est pas trop agressif et reste conforme à ce qu'on peut attendre d'une visibilité sur ces enjeux d'images qui sont souvent de la communication produit, pas de la communication institutionnelle. Les élus seront très vigilants par rapport aux entreprises sélectionnées.

Madame le Maire rejoint M. Jonathan SOREL sur ce point. C'est la ville de Paris, conformément à la loi, qui doit entretenir ses 90 édifices culturels (églises, temples, synagogues) et jusqu'à récemment elle n'avait pas recours à la publicité...

Mais force est de constater que le patrimoine culturel est dans un état plus que dégradé. Aujourd'hui, la ville de Paris considère qu'elle met un certain montant pour le plan églises et qu'elle souhaite que la publicité puisse financer une partie des travaux.

L'affichage publicitaire sur un édifice culturel est un sujet éminemment sensible qui doit être parfaitement maîtrisé. Depuis deux ans, on sait que des travaux se feront sur l'église de la sainte Trinité. Madame le Maire indique qu'elle est très insistante auprès de la direction des affaires culturelles pour être partie prenante dans le choix des publicités sur cet édifice. Il y a eu des expériences malheureuses dans d'autres endroits de Paris qui l'ont personnellement choquée. Elle ne souhaite pas que dans le 9^e arrondissement, on ait des affiches publicitaires qui puissent heurter la sensibilité des uns et des autres, quelles que soient les convictions religieuses ou les opinions personnelles.

Mme Claire GANNET ajoute, pour répondre à M. Jonathan SOREL, qu'elle a, dans sa vie professionnelle, souvent la charge de chercher de l'argent privé. On peut tous voir que les grands musées nationaux ou régionaux, il y a 20 ans, fonctionnaient uniquement avec de l'argent public. Ce n'est absolument plus le cas aujourd'hui. Et quand on cherche du mécénat ou de la publicité, on trouve beaucoup de manières déontologiques de faire cela très bien en respectant les choses de manière très rigoureuse, et avec des enjeux patrimoniaux.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 voix contre (M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2018.DAC.745.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

L'Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement

Adeline GUILLEMAIN

